

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-1 21SGADL0008

SEANCE DU
11 FÉVRIER 2021

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
61

Date de convocation :
5 février 2021

Date d'affichage :
12 février 2021

OBJET :
Utilisation de l'abattement de la
taxe foncière sur les propriétés
bâties (TFPB) avec l'OPAC de
Saône-et-Loire, pour la qualité de
vie urbaine dans les quartiers
prioritaires de la politique de la
ville de Montceau-les-Mines -
Avenant n°4 à la convention 2016-
2017 - Autorisation de signature -
Modification de la délibération de
délégation d'attributions

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 67

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 67

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtizia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Christophe DUMONT
M. Christian GRAND
M. Laurent SELVEZ
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean GIRARDON



Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

Vu le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau signé le 23 octobre 2015, prorogé jusqu'en 2022,

Vu l'article 1388 bis du Code général des impôts relatif à l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signée le 31 mars 2017,

Vu l'avenant n° 1 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 27 février 2018 pour l'année 2018,

Vu l'avenant n° 2 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 21 décembre 2018 pour l'année 2019,

Vu l'avenant n° 3 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 31 décembre 2019 pour l'année 2020,

Considérant la proposition d'avenant de l'OPAC de Saône-et-Loire auprès de la commune de Montceau-les-Mines, pour renforcer ses services de proximité dans les quartiers dits politique de la ville pour l'année 2021,

Le rapporteur expose :

« Le 31 décembre 2019, a été signé entre l'OPAC de Saône-et-Loire, la ville de Montceau-les-Mines, l'Etat et la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'avenant n° 3 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la TFPB, pour l'année 2020.

La convention initiale porte sur le renforcement de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Bois du Verne et du Plessis, conditionnant un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur ces quartiers.

L'objectif d'assurer une qualité de service induit, pour les bailleurs sociaux, la mobilisation de moyens supplémentaires visant à renforcer les actions de droit commun contribuant à la tranquillité publique, à la qualité des relations locatives, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans la continuité de la précédente convention et de ses trois premiers avenants, l'OPAC a fait une proposition d'avenant pour l'année 2021 à la ville de Montceau-les-Mines qui concerne la programmation annuelle des actions envisagées par l'OPAC, pour les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Voici, pour les quartiers politique de la ville de Montceau-les-Mines, le montant que représente les actions de l'OPAC de Saône-et-Loire :

- pour le Bois du Verne (463 logements) : 96 000 € (et un abattement prévisionnel de 96 000 €),
- pour les Rives du Plessis (527 logements) : 116 000 € (et un abattement prévisionnel de 116 000 €).

Afin de mieux mesurer en quoi la mobilisation de moyens supplémentaires renforce les actions de droit commun contribuant à la tranquillité publique, à la qualité des relations locatives, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, il sera procédé en 2021 à un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

En raison de la crise sanitaire, la date limite de signature de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB a été repoussée et doit intervenir au plus tard le 28 février 2021.

La compétence en matière « *d'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants* » a été déléguée au bureau communautaire par délibération du 16 juillet 2020. Toutefois la date du prochain bureau, qui aura lieu le 04 mars prochain, ne nous permet de respecter l'échéance qui nous est donnée. Il vous est donc proposé de modifier temporairement la délibération de délégation précitée afin de restituer la compétence correspondante au conseil de communauté le temps de pouvoir délibérer valablement sur ce sujet de l'ordre du jour de ladite séance.

Il vous est proposé à la suite d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'année 2021, à intervenir avec l'OPAC, la ville de Montceau-les-Mines et l'Etat et le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Messieurs Laurent SELVEZ, Christian GRAND et Christophe DUMONT
intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote,
DECIDE

- De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à « *l'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants* » le temps de statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ;
- D'approuver les termes de l'avenant n° 4 de la convention 2016-2017 pour l'année 2021 à intervenir avec l'OPAC de Saône-et-Loire, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,
- D'autoriser le président de la Communauté urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier,
- D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 février 2021
et publié, affiché ou notifié le 12 février 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES





**Avenant n° 4 à la « convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
Quartiers prioritaires Bois du Verne et Le Plessis
Montceau-les-Mines 2016 – 2017 » pour l'année 2021**

Conclue entre :

D'une part, la Ville de Montceau les Mines, représentée par Madame le Maire, Marie-Claude JARROT, habilitée à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal du _____,

D'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du département de Saône et Loire, Julien CHARLES,

D'autre part, l'OPAC Saône et Loire, représenté par Madame la Directrice Générale Cécile MONTREUIL,

D'autre part, la CUCM, représentée par Monsieur le Président David MARTI, habilité à signer les présentes par délibération du conseil de communauté en date du 11 février 2021,

Objet de cet avenant

Une convention a été conclue pour les années 2016 et 2017, 3 avenants ont été signés afin de proroger cette convention en 2018, 2019 et 2020. Il s'agit par ce quatrième avenant de l'étendre à l'année 2021.

La convention précédemment signée est ainsi prolongée pour une année supplémentaire ; sont ajoutés des tableaux d'actions (en annexe) pour l'année 2021 pour chacun des deux quartiers concernés.

Montant concerné

Quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement TFPB	Estimation du montant d'abattement TFPB
Rives du Plessis	527	116 000€
Bois du Verne	463	96 000€

Indicateurs

Le bailleur social s'engage avec la ville à identifier des indicateurs permettant d'évaluer les moyens de droits communs mobilisés dans les quartiers QPV et hors QPV. Un bilan qualitatif et quantitatif sera établi.

Fait à

le

Madame le Maire de Montceau les Mines
Marie-Claude JARROT

Madame la Directrice Générale
de l'OPAC Saône et Loire
Cécile MONTREUIL

Monsieur le Préfet de Saône et Loire
Julien CHARLES

Monsieur le Président de la CUCM
David MARTI

Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2021 Quartier : PLESSIS Ville : MONTCEAU LES MINES Nombre de logements dans le quartier : 501

Organisme : OPAC S & L Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 116 000 Report 30000 € du Bois du Verne 146 000

Axes	Actions		Calendrier	Dépenses Prévisionnelles	Financement Bailleur	Autre Financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	Observation	Indicateurs		
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence d'un Agent de développement social local		2021	0					Plus d'Agent de développement social local affecté au secteur.			
Formation/soutien des personnels de proximité										Droit Commun	Exo TFPB	
Sur Entretien	Sur Entretien	Passages supplémentaires Entretien cages d'escaliers	2021	20 000	X		X		Renforcement de l'entretien des halls d'immeubles et cages d'escaliers. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	+ 1 X / semaine	Entretien 1 x suppl / semaine cages d'escaliers (13 x 120 € le mois) Entretien 1 x suppl / semaine espaces extérieurs (1 x 40 € la semaine)
		Passages supplémentaires Entretien espaces extérieurs / Aires OM	2021	4 000	X		X		Renforcement de l'entretien des espaces verts et Aires OM. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	+ 1 X / semaine	Secteur OPAC : D E F G O et rue de Macon (17 entrées) Entretien 1 x suppl / semaine cages d'escaliers (1 x 120 € le mois / rue de Macon uniquement) Entretien 1 x suppl / semaine espaces extérieurs (1 x 40 € la semaine)
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	gestion des encombrants	2021	7 000	X		X		Ramassage des encombrants plus fréquents sur QPV (hors enlèvements urgents)	1 à 2 x / mois	+ 2 X / mois	M/3 annuel
Sur Entretien	Petits travaux	Petits travaux	2021	22 000	X		X		Nombre de dégradations et coûts de remise en état bien supérieur dans les QPV dont sécurisation			Nombre de portes Vigik inversées
Tranquillité résidentielle	vidéo surveillance (fonctionnement)	vidéo surveillance (fonctionnement)	2021	10 000	X		X		Absence de vidéo surveillance sur les quartiers hors QPV sur l'agence de Montceau			Pas d'indicateur
Dispositif tranquillité	Intervention Agent Tranquillité	Intervention Agent Tranquillité	2021	8 600	X		X		Répartition 25% sur Bois du Verne 50% sur Plessis, 25% autres secteurs			Nombre de dossiers traités (Voisinage, Hygiène, Rassemblements)
Concertation / sensibilisation des habitants												
Animation, lien social, vivre ensemble	communication événementiel et mise à disposition locaux associatifs (RQ/MAIRIE/ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES)	communication événementiel et mise à disposition locaux associatifs (RQ/MAIRIE/ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES)	2021	31 170			x		Locaux mis à disposition Ville et Associations sur le QPV .			Module 306.015.069L - Plessis Bât D Module 306.015.070L Plessis Bât D Module 306.023.029L Plessis Bât L Module 306.023.023L Plessis Bât O Module 306.017.0005 Plessis Bât H
	Actions de petit aménagement ou d'animation faite avec l'ADSL et les habitants, conseil citoyen,...	Actions de petit aménagement ou d'animation faite avec l'ADSL et les habitants, conseil citoyen,...	2021	0					Actions DSL 2021 *Le Barnum (Tiers lieu mobile) : Prestation d'accompagnement pour création triporteur + mobiliers mobiles *Pless'ART Project-Acte 3 : Chantier participatif intégrant une prestation artistique à la réalisation			Actions prise en charge par les services de la Ville
	Chantiers Jeunes	Chantiers Jeunes	2021	0					*Chantiers jeunes (2 semaines) prévus dans le cadre du projet "Déclic OPAC" décliné sur Montceau-les-mines au 1er semestre 2021 *Chantiers jeunes (2 semaines) prévus dans le cadre du Pless'Art project-Acte 3			Annulation chantiers jeunes suite départ Agent de Développement social local
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	petits travaux d'amélioration du cadre de vie : à définir	petits travaux d'amélioration du cadre de vie : à définir	2021	43 230,00	X		X		Réfection cages d'escaliers	selon dégradations et nécessité		Carrelage sous-sol cages d'escalier N-1 (accès ascenseur / caves) : 1000 € / entrées - localisations : H J F O = 9 000 € Réfection sols cages d'escaliers / paliers d'étages : 800 € / 25 paliers Mise en peinture Hall + Cages d'escaliers 4 entrée pour 19 000 €
TOTAL				146 000								

QUARTIER PRIORITAIRE DU PLESSIS

Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Quartier priBOIS DU VERNE
 Ville : MONTCEAU LES MINES
 Année(s) : 2021
 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 96 000 €
 Transfert 30 000 K€ sur Plessis 66 000 €
 Nombre de logements dans le quartier : 463
 Organisme : OPAC S & L

Axes	Actions	Calendrier	Depenses	t	Financemen	valorisée	valorisation	Observations	Indicateurs		
Renforcement de la présence du personnel de proximité	présence d'un agent de développement social	2021	0					Plus d'Agent de développement social local affecté au secteur.	Plus d'Agent de Développement Social Local affecté au quartier		
Formation/soutien des personnels de proximité									Droit Commun	Exo TFPB	
Sur-entretien	Passages supplémentaires Entretien cages d'escaliers	2021	7000					Renforcement de l'entretien des halls d'immeubles et cages d'escaliers. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	1 x / semaine	Secteur Régie de quartier : F H K L (9 entrées) Entretien 1 x suppl / semaine cages d'escaliers uniquement F H K L (F : 60 € / mois - H : 100 € / mois - K et L : 2 x 160 € / mois) Entretien 1 x suppl / semaine espaces extérieurs (1 x 40 € la semaine)
	Passages supplémentaires Entretien espaces extérieurs / Aires OM	2021	2500	X		X		Renforcement de l'entretien des espaces verts et Aires OM. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	1 x / semaine	Secteur OPAC : B C D E S (19 entrées) Entretien 1 x suppl / semaine espaces extérieurs (1 x 20 € la semaine)
	Petits travaux	2021	6000	X		X		Nombre de dégradations et coûts de remise en état bien supérieur dans les QPV	1 à 2 x / mois	1 x / semaine	Sur l'ensemble du quartier du Bois du Verne
Gestion des déchets et encombrants / épaves	gestion des encombrants	2021	8000	X		X		Ramassage des encombrants plus fréquents sur QPV (hors enlèvements urgents)	1 à 2 x / mois	1 x / semaine	M3 / année
Dispositif tranquillité	intervention Agent Tranquillité	2020	4300	X		X		Répartition 25% sur Bois du Verne 50% sur Plessis, 25% autres secteurs			Nombre de dossiers traités (Voisinage, Hygiène, Rassemblements)
Concertation / sensibilisation des habitants											
Animation, lien social, vivre ensemble	communication évènementiel et chantier jeunes et mise à disposition locaux associatifs (RQ/MAIRIE)	2021	3040			X		Locaux mis à disposition Ville et Associations sur le QPV			Module 306.028.021L - Bois du Verne Bât C
	actions à définir de petit aménagement ou d'animation faite avec l'ADSL et les habitants, conseil citoyen,...	2021	2000	X		X		Subvention fond de participation des habitants : 1000 € Jardin partagé : 1000 €			Pas d'indicateur
	Chantiers jeunes	2021	0								Annulation chantiers jeunes
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	réfections des cages d'escaliers et halls et requalification des espaces verts	2021	33160	X		X		Réfection complète de halls			Réfection halls d'entrée (sols et murs) : F29 et F33 (F31 réalisée en 2020)
TOTAL			66000								

QUARTIER PRIORITAIRE DU BOIS DU VERNE